

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **17 décembre 2018 à 19 h 30** à l'édifice municipal situé au 357, 2^e Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège #2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège #3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège #4
M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège #5
M ^{me}	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège #6

M^{me} Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ABSENCE : M. Marc Lavoie, conseiller siège #1

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU BUDGET 2019;
3. TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE;
4. TAUX D'INTÉRÊT;
5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 303.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. ADOPTION DU BUDGET 2019 **RÉSOLUTION NO 304.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

Monsieur Dany Gauthier, conseiller, et madame Eve Larouche, conseillère, enregistrent leur dissidence.

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE: la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le budget 2019 se détaillant comme suit :

Revenus

Taxes	926 050 \$
Compensations tenant lieu de taxes	26 903 \$
Transferts	220 134 \$
Services rendus	18 000 \$
Imposition de droits	25 000 \$
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	7 000 \$
Autres revenus	10 000 \$
	<hr/>
	1 233 587 \$

Charges

Administration générale	271 029 \$
Sécurité publique	100 369 \$
Transport	516 483 \$
Hygiène du milieu	199 632 \$
Aménagement, urbanisme et développement	51 513 \$
Loisirs et culture	27 964 \$
Frais de financement	2 428 \$
	<hr/>
	1 169 418 \$

Financement

Remboursement de la dette à long terme	52 939 \$
--	------------------

Affectations

Activités d'investissement	5 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	6 230 \$
	<hr/>
	11 230 \$

1 233 587 \$

3. TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
RÉSOLUTION NO 305.18

CONSIDÉRANT : le règlement numéro 37, la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte son taux de la taxe foncière par résolution;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe foncière générale à 1,00 \$ du 100 \$ d'évaluation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe spéciale à 0,035 \$ du 100 \$ d'évaluation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise quatre versements égaux pour le paiement du compte de taxes.

4. TAUX D'INTÉRÊT
RÉSOLUTION NO 306.18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux d'intérêt sur les arrérages à 8 % pour l'année 2019.

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
RÉSOLUTION NO 307.18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le programme triennal 2019-2020-2021 se détaillant comme suit :

Projet	Titre	2019	2020	2021	Total
1	Amélioration des routes		900 000 \$	1 000 000 \$	2 125 000 \$
2	Infrastructure récréative		3 000 000 \$		2 000 000 \$
3	Mise aux normes - égout municipal		4 000 000 \$		4 000 000 \$
4	Mise aux normes de la caserne de pompier			2 000 000 \$	2 000 000 \$
Total par année			7 900 000 \$	3 000 000 \$	10 900 000 \$

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 50.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 20 h 40.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

M. Bernard Saint-Gelais, Maire

M^{me} Audrey Thibeault
Secrétaire-trésorière et directrice générale
